



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Revalorisation tarifaire de la visite médicale à domicile

Question écrite n° 30318

### Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'une revalorisation tarifaire de la visite médicale à domicile. Si l'utilisation de la téléconsultation à titre dérogatoire dans le contexte de l'épidémie Covid-19 et une majoration d'urgence (MU) pour chaque visite médicale réalisée au sein d'un Ehpad sont des avancées qui méritent d'être soulignées, M. le député pense qu'une revalorisation tarifaire de la visite à domicile, surtout dans le contexte covid-19 que la France connaît, trouverait toute sa pertinence. Aujourd'hui encore, en cette période de déconfinement si particulière, les personnes âgées et fragiles préfèrent rester chez elles. Il convient donc d'avoir la capacité d'envoyer des médecins à leur chevet. La visite à domicile a, par conséquent, une valeur irremplaçable pour les patients qui ne peuvent se déplacer. Cet aspect contextuel vient s'ajouter à un aspect plus structurel : la chute du nombre de visites à domicile, déjà préoccupante. Depuis une vingtaine d'années, ont été éliminées toutes les visites dites « de confort », pour laisser la place aux visites indispensables. L'organisation de soins en a été bousculée, et cela a contribué à une saturation des urgences. La visite à domicile est un acte complexe (kilomètres à faire, pathologies et complications éventuelles), pour un public souvent âgé. Or, elle se fait au tarif de l'acte simple, 35 euros contre 25 pour la consultation, ce qui n'est pas rentable pour les médecins, car une visite dure régulièrement trois quarts d'heure, voire une heure. Au moment où s'ouvre le chantier de la rénovation de la CCAM, M. le député pense qu'une nouvelle négociation conventionnelle portant sur les tarifs médicaux doit être mise à l'ordre du jour. Ces tarifs doivent redevenir incitatifs, pour prévenir un certain désengagement de médecins qui, après dix ans d'études, méritent d'être payés au juste prix. L'instauration de nouvelles consultations ou visites complexes est également à envisager. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Vuilletet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30318

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2020](#), page 4156

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)